

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-253

OBJET : Promotion interne après examen professionnel de l'année 2021 pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°2023-293 du 26 octobre 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II de son livre V, et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5-1°, 6-2°,

Vu l'arrêté n° 2021-197 du 18 octobre 2021 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-293 du 26 octobre 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant qu'un des fonctionnaires, porté sur la liste susvisée, qui n'a pas été nommé stagiaire, a demandé à être maintenu sur cette liste,

- ARRÊTE -

Article 1er : Monsieur **MANSOURI Thierry** – Mairie de Montrouge, est maintenu sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 21 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi Territorial



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' followed by a few vertical strokes.

Solenne LEPINGLE